



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Troisième rapport du Bureau

1. À sa 3e séance, le 14 septembre 2001, le Bureau avait décidé (A/56/250, par. 82) de différer sa recommandation à l'Assemblée générale touchant le renvoi du point 169 de l'ordre du jour (Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies). À sa 5e séance, le 7 novembre, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée que le point 169 soit renvoyé à la Cinquième Commission, étant entendu que toute décision qui conduirait à amender le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies ou concernerait la création d'une juridiction de plus haut niveau serait subordonnée à l'avis de la Sixième Commission.

2. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale avait décidé, s'agissant du point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), d'examiner certains chapitres du rapport du Conseil en séance plénière et d'en renvoyer d'autres aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions. À sa 5e séance, le 7 novembre, le Bureau a décidé, compte tenu d'une demande formulée dans une lettre en date du 26 octobre 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social (A/56/517), de recommander à l'Assemblée qu'elle examine directement en séance plénière le rapport du Conseil économique et social considéré dans son ensemble, étant entendu que les Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions resteraient saisies des chapitres qui leur avaient déjà été renvoyés pour l'examen habituel.

